

Campagne d'exonération des droits de scolarité sur critères sociaux 2024-2025

ETAPE 1/2

PROCÉDURE ET DÉMARCHES INFORMATION POUR LES ETUDIANTS

▲ Informations importantes ▲



Nous attirons votre attention sur le fait que la réglementation en vigueur **autorise un nombre très limité** d'exonération des droits de scolarité sur critères sociaux.

Nous vous invitons à remplir votre dossier avec le plus grand soin.

En cas de pièce justificative manquante ou ne répondant pas aux exigences du dossier, celui-ci ne sera pas examiné et la demande sera systématiquement rejetée.

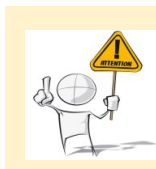
PUBLIC CONCERNE

Étudiant inscrit en formation initiale, en cycle préparatoire, en licence, en cycle ingénieur ou en cycle master dans l'une des composantes de Grenoble INP - UGA.

Pour l'étude de votre dossier, votre inscription administrative à Grenoble INP - UGA est obligatoire.

A NOTER :

- ⇒ Si vous avez déposé une demande de bourse prévoyant une prise en charge totale de vos droits de scolarité et que vous êtes DANS L'ATTENTE d'une réponse, vous pouvez déposer un dossier.
- ⇒ Dans le cas d'une bourse qui prévoit une prise en charge partielle des droits de scolarité, un dossier peut être déposé en vue de l'exonération du reste à charge.



Notez bien que toute fausse déclaration est passible de sanctions pénales et disciplinaires avec révision de l'avis de la Commission Sociale de Grenoble INP - UGA et le paiement des droits dus.

NE SONT PAS CONCERNES

- ⇒ **Les étudiants inscrits dans un parcours de master international à frais spécifiques.**
- ⇒ **Les étudiants bénéficiaires d'une bourse prévoyant la prise en charge TOTALE des droits de scolarité, même si le montant des droits est à avancer.**
- ⇒ **Les étudiants exonérés de plein droit**



PERIMETRE

- ⇒ L'exonération porte uniquement sur le montant national des droits de scolarité.
- ⇒ La Commission Sociale Étudiante peut prononcer :
 - Un avis favorable avec une exonération totale ou partielle
 - Dans le cas des étudiants extracommunautaires soumis aux droits différenciés, l'exonération peut être totale ou partielle pour ramener alors le montant de ces droits d'inscription au taux plein de celui applicable aux étudiants communautaires
 - Un avis défavorable

DATE D'OUVERTURE DE LA CAMPAGNE

- ⇒ Ouverture de la campagne : **le jeudi 29 août 2024**
- ⇒ Fermeture de la campagne : **le dimanche 29 septembre 2024 à minuit**

COMMISSION

Vous recevrez une notification par email (à l'adresse renseignée dans votre dossier) de la décision vous concernant **fin novembre 2024**.

ADRESSES UTILES

- ⇒ **SOS Candidatures** en cas de difficultés pour remplir votre dossier, contactez le service scolarité de votre école :
 - **La Prépa des INP à Grenoble & à Valence** : laprepa.cse@listes.grenoble-inp.fr
 - **Grenoble INP - Ense3, UGA** : ense3.cse@grenoble-inp.fr
 - **Grenoble INP - Ensimag, UGA** : sos.cse.ensimag@grenoble-inp.fr
 - **Grenoble INP - Esisar, UGA** : esisar.cse@grenoble-inp.fr
 - **Grenoble INP - Génie Industriel, UGA** : genie-industriel.cse@grenoble-inp.fr
 - **Grenoble IAE - INP, UGA (Grenoble & Valence)** : scolarite-iae@grenoble-iae.fr
 - **Grenoble INP - Pagora, UGA** : pagora.scolarite@grenoble-inp.fr
 - **Grenoble INP - Phelma, UGA** : phelma.cse@grenoble-inp.fr
 - **Polytech Grenoble - INP, UGA** : polytech-inscriptions@univ-grenoble-alpes.fr
- ⇒ **SOS technique** en cas de problèmes techniques : sos.cse@grenoble-inp.fr

FOIRE AUX QUESTIONS



Veillez consulter le document intitulé « **Foire Aux Questions** » (FAQ)

Les messages comportant une question déjà référencée dans la FAQ, ne seront pas traités par l'équipe SOS.



LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

⇒ Veuillez-vous référer au document « **Campagne d'exonération - Liste des pièces à fournir** » que vous retrouverez [ICI](#)

▲ ATTENTION ▲



Tout dossier **INCOMPLET**, ou comportant des justificatifs non traduits, illisibles, et/ou ne correspondant pas à pas à ce qui est demandé sera rejeté.

Tous les documents doivent être impérativement traduits en français ou en anglais.
(La traduction assermentée n'est pas obligatoire)

Les justificatifs des ressources familiales doivent impérativement indiquer l'identité de la personne concernée et le **montant ANNUEL IMPOSABLE** sur les revenus **perçus en 2023** ou en 2024 en cas de changement de situation.

Le format **PDF** est à privilégier, ou JPEG pour les images (photos, scan).

ACCES CANDIDAT A LA CAMPAGNE

Le lien pour accéder à la campagne d'exonération des droits de scolarité 2024-2025 est communiqué **UNIQUEMENT** par le **service de scolarité de votre école**.

INFORMATIONS GENERALES

- ⇒ Pendant la campagne vous pouvez :
- Remplir le dossier
 - Joindre les pièces demandées
 - Modifier le dossier incomplet
 - Modifier le dossier complet mais non soumis
 - Soumettre le dossier - **Après soumission aucune modification ne pourra être apportée.**



L'application permet de remplir le dossier **en plusieurs fois.**

N'OUBLIEZ PAS DE SAUVEGARDER LE DOSSIER après avoir rempli tous les champs d'un onglet.

⇒ Lorsque tous les champs et tous les onglets du dossier sont complétés, le dossier est considéré comme **COMPLET** par l'application.

PENSEZ ALORS A SOUMETTRE VOTRE DOSSIER.